

DECLARATION DE SINISTRE AUTO

Concerne le contrat groupe 10090957 J, souscrit par l'APS / District Alsace



Déclaration à faire dans les 5 jours, soit directement en ligne, soit en copiant le présent formulaire

Transmettre par mail à : goetz.hubert@lafafoot.fr - ou par voie postale à

APS - Sinistre AUTO Hubert GOETZ 4 rue de l'école 68130 TAGSDORF

<u>Message pour GGE</u>: MERCI D'ADRESSER DIRECTEMENT LE CHEQUE DE REGLEMENT A LA VICTIME

COORDONNEES DU DIRIGEANT:

Nom :	Prénom:	N° Licence:
Adresse:		Club du licencié ou Commission District
CP:	Ville:	
N° Tél. :	Portable :	Courriel :
COORDONNEES DU VEHICULE :		
Marque :	Type:	Immatriculation :
DATE & LIEU & CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT:		
Date	Lieu	
Circonstances :		
COORDONNEES DE L'ASSURANCE DU VEHICULE :		
Nom de la Cie :	Adresse agence :	
Tél. N° :	Police N°:	

COMMENT PROCEDER?:

Si les dommages à votre véhicule sont garantis :

- déclarez de suite le sinistre à votre assureur qui se chargera de missionner un expert
- faites réparer, avec l'accord de votre assureur
- réglez la franchise restant à votre charge, au garagiste

A CE STADE, ET SEULEMENT A CE STADE,

veuillez adresser les pièces suivantes à :

APS - Sinistre auto Hubert GOETZ - 4 rue de l'Ecole 68130 TAGSDORF

- déclaration faite à votre assureur, copie
- attestation sur l'honneur du Président du club, certifiant que vous étiez en mission officielle pour le club, au moment de l'accident, ou convocation, ou ordre de mission
- contrat d'assurance indiquant le montant de la franchise restant à votre charge
- facture acquittée de la franchise que vous aurez réglée au garagiste

Si les dommages à votre véhicule ne sont pas garantis :

Merci de prendre contact de suite avec Hubert GOETZ, conseiller assurances et Président de l'APS au 06 08 02 15 58